

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-9-7-1

Séance du vendredi 9 octobre 2020

MODIFICATION DES STATUTS D'ARCHEOLOGIE ALSACE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEE :

Mme JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-4 selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités, les articles L5421-1 et suivants, et R5421-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux institutions et organismes interdépartementaux,
- VU les articles L523-1 à 13 du Code du Patrimoine,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport et la délibération du Conseil général n°CG-2006/III-7è/11 relatifs à l'approbation des statuts du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) du 23 juin 2006,
- VU le rapport et la délibération du Conseil général n°CG-2016-3-7-2 relatifs à la modification des statuts du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) du 24 juin 2016,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 portant délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace du 8 septembre 2020 et l'approbation d'une proposition de modification de statuts,

VU l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 25 septembre 2020,

VU la délibération du Conseil municipal d'Ensisheim du 28 septembre 2020,

VU le projet de statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace,

VU la délibération du Conseil municipal de Sélestat du 1er octobre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la proposition de modification des statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental « Archéologie Alsace », annexée à la présente délibération,
- Approuve l'adhésion des Communes d'Ensisheim et de Sélestat audit établissement.

M. BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président d'Archéologie Alsace.

M. HABIG ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Maire de la Commune d'ENSISHEIM.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité